



Charte d'utilisation de la salle de Préparation Physique

Dispositions communales concernant l'utilisation de la salle :

1- Accès : actuellement les accès (entrée principale, entrée de la salle de préparation physique et vestiaire) sont équipés de clés électroniques.

La gym, le judo, le karaté, le tir à l'arc et la pétanque sont déjà en possession de cette clé.

Les autres associations utilisant la salle à l'année (l'Aurore et le tennis pour l'instant) seront équipées d'une clé à l'année.

Les associations utilisant la salle sur une période définie devront en faire la demande par internet au moins 15 jours à l'avance et passer prendre la clé à l'accueil de la Mairie.

2- Nettoyage :

Il sera effectué une fois par semaine par les personnels communaux. Après chaque utilisation, le responsable de la salle devra s'assurer de laisser les équipements dans un état satisfaisant.

3- Vestiaires :

Ils seront à la disposition des utilisateurs de la salle.

4- Matériel :

Les responsables auront une formation organisée par l'U.S.Changé pour l'utilisation des différents appareils.

Assurance :

Chaque président devra apporter au Président de l'U.S.Changé les écrits justifiant la protection de tous les licenciés pratiquant les appareils installés dans la salle.

L'encadrement

L'accès à la salle ne sera possible que sous la responsabilité et la présence effective d'un responsable ou d'un moniteur de l'association désigné et formé à l'utilisation des appareils. La liste des responsables formés sera déposée auprès du Président de l'U.S.Changé. Le Président de chaque association est garant du respect de ces dispositions.

Tout manquement à la présente charte entraînera l'exclusion définitive de l'association de la salle de préparation physique et la restitution de la clé au Président de l'U.S.Changé.

- Nota : Les séances de formation pour l'utilisation du matériel de la salle de préparation physique sont momentanément annulées.